

ASSEMBLÉE NATIONALE2 juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 704

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 44

À l'alinéa 87, après le mot :

« échanges »,

insérer les mots :

« d'informations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.